

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 466 15/04/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 avril 1953

Numéro JO  
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro  
1 mai 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Hicard, agent principal de constatation de l'Enregistrement, est nommé Chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre et Conservateur de la Propriété foncière par intérim, pendant la durée du congé du titulaire. M. Hicard remplira également les fonctions de Curateur aux successions et biens vacants des fonctionnaires. La présente décision prendra effet pour compter de la date de la passation de service.